

LE RITE DE L'ÉLEVATION

LA Sacrée Congrégation des Rites accorde une indulgence de sept ans et de sept quarantaines aux fidèles qui récitent l'invocation : *Dominus meus et Deus meus — Mon Seigneur et mon Dieu*, quand l'Hostie sainte est présentée à l'adoration des fidèles, à l'élévation de la messe ou dans l'ostensoir, et une indulgence plénière une fois la semaine à ceux qui auront récité cette invocation chaque jour.

Le cardinal Mercier en profite pour demander à ses prêtres de préparer les fidèles au rite de l'élévation. " Habituez-les, dit-il, à s'agenouiller dès le moment où les anges annoncent la venue du Très-Saint : *Sanctus, Sanctus, Sanctus*. Il ne convient pas que les fidèles restent plus ou moins nonchalamment assis durant le canon. — Lorsque le prêtre a accompli l'acte liturgique par excellence, la consécration, et que, selon la rubrique, il élève la sainte Hostie de façon à la rendre bien visible à l'assemblée des chrétiens, il ne faut pas que ceux-ci restent courbés vers la terre. *L'élévation est faite pour eux*. Dites-leur donc qu'ils font bien de s'incliner avec humilité tandis que le genou posé en terre vous adorez la sainte Hostie, mais ajoutez qu'ils doivent suivre en esprit et du regard, *tandis que vous l'élevez au-dessus de votre tête*, la sainte Hostie d'abord, le calice du saint Sang ensuite. — Les fidèles inclinent donc la tête, tandis que le prêtre tient le genou ployé en terre dans sa première adoration, puis ils relèvent la tête et suivent du regard la sainte Hostie, lorsque le consécrateur l'expose à leur adoration. C'est le moment, pour eux, de dire l'invocation de l'apôtre Thomas : *Mon Seigneur et mon Dieu !* Après quoi les fidèles peuvent incliner la tête, à nouveau, pendant la seconde génuflexion du consécrateur. Les mêmes rites se répètent à la consécration et à l'élévation du saint Sang...

Les Cloches de Saint-Boniface.